



ANNEXE 3

Calendrier issu de la note de service du ministère datée du 24 juin 2024 et publiée au B. O. n° 27 du 04 juillet 2024

- ▶ Informations générales sur l'organisation des élections : *dans les 15 jours qui suivent la rentrée*
 - Le lundi 2 septembre 2024 (minuit)
- ▶ Date limite pour arrêter la liste électorale : *J-20 jours*
 - Le vendredi 13 septembre 2024 (minuit)
- ▶ Date limite pour le dépôt des listes de candidatures : *J-10 jours francs*
 - Le lundi 23 septembre 2024 (minuit)
- ▶ Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : *J-8 jours francs*
 - Le mercredi 25 septembre 2024 (minuit)
- ▶ Date limite où les parents d'élèves doivent être en possession du matériel de vote : *J-6 jours*
 - Le vendredi 27 septembre 2024 (minuit)
- ▶ Date du scrutin :
 - Le vendredi 04 octobre 2024
- ▶ Affichage du PV :
 - Le vendredi 04 octobre 2024, soit immédiatement après la proclamation des résultats, après dépouillement et calcul de la répartition des sièges ; affichage du procès-verbal généré par « ECECA » valant proclamation des résultats
- ▶ Tirage au sort :
 - dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats
- ▶ Contestation :
 - dans un délai de 5 jours à compter de la proclamation des résultats (point de départ du délai : affichage du PV et de l'identité des élus)

*Le calendrier des opérations électorales doit être porté à la connaissance des familles
par voie d'affichage sur le panneau de l'école*